REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE

DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

PREFECTURE D'ALLADA

NUMERO D'ENREGISTREMENT DU DOSSIER
2020/005/DEP-ATL/SG/SAG-ASSOC
DU 20 AOÛT 2020

RECEPISSE
DE DECLARATION D'ASSOCIATION
MODIFICATION AUX STATUTS

Vu : la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu : le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;
Vu : le décret n°2001-234 du 12 juillet 2001 fixant les conditions d'existence et les modalités de fonctionnement des organisations non gouvernementales et leurs organisations faîtières.

Le Préfet du Département de l'Atlantique certifie avoir reçu de **Madame SINTONDJI Blandine Nicole**, une déclaration en date du 18 Mars 2020 par laquelle sont communiquées les modifications ci-après apportées le 18 mars 2020 aux statuts et à l'organe dirigeant de l'organisation enregistrée sous le numéro 2008 /0584/DEP-ATL-LIT/SG/SAG-ASSOC du 24 Décembre 2008 dénommée «**INITIATIVE POUR L'EDUCATION ET LE CONTRÔLE DU TABAGISME**» **(IECT)** et dont le siège est situé dans la Commune de Cotonou – 2ème Arrondissement – Quartier Kpondéhou - Maison : GOUDJO Xavier – Téléphone : 97792721 Département du Littoral.

Les principales modifications qui portent sur les objectifs, le siège et le renouvellement des membres du Conseil d'Administration se présentent comme ci-après :

OBJECTIFS

- Développer un pôle d'excellence ayant révélé des talents de réputation mondiale au niveau des sports et sur le plan académique dans un environnement sans tabac ;
- appuyer l'Etat béninois dans sa politique de lutte contre le tabagisme ;
- améliorer les habitudes comportementales des populations pour une vie saine ;
- stimuler et développer au sein des populations l'esprit d'entraide, d'unité, de solidarité, d'amour et de développement.

Scanné avec CamScanner

LE SIEGE SOCIAL DE L'ORGANISATION DENOMMEE «INITIATIVE POUR L'EDUCATION ET LE CONTRÔLE DU TABAGISME» (IECT)

Département de l'Atlantique - Commune d'Abomey-Calavi – Arrondissement d'Abomey-Calavi - Quartier : Aganmadin – Carré sans bornes – Maison : Irmgard Marie MEIER – 01 BP 7424 Cotonou - Téléphone : 229 97792721.

NOUVEAUX REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente :	SINTONDJI Blandine Nicole
Vice-Président :	HOUNSA Viho Innocent
Secrétaire Général:	AGBANRIN Ogoungbé Sourou Léré Marius
Trésorière Générale :	DOSSOU Mignonmidé Marthe Olive

PIECES ANNEXEES A LA DECLARATION

Statuts - Règlement Intérieur et Procès – Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Allada, le 01 -09- 2020

Le Préfet,

REPUBLIQUE DU BENIN DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

Jean-Claude CODJIA

Copie
- MISP
- Mairie d'Abomey-Calavi.

Nota bene

- dans un délai d'un mois, la déclaration faisant objet du présent récépissé devra être rendue publique au **JOURNAL OFFICIEL** de la République du Bénin par les soins de ceux qui à un titre quelconque, sont chargé de l'administration et de la direction de l'association ;
- toute modification apportée aux statuts tout changement survenu dans l'administration ou la direction de l'association devront être déclarés dans un délai de trois mois et consignés en outre dans un registre spécial au siège de ladite association, registre qui devra être présenté aux Autorités Administratives ou Judiciaires sur leur demande ;
- le présent récépissé n'est pas une autorisation donnée aux promoteurs pour mener des activités de micro finances ou d'autres ne rentrant pas dans le cadre des objectifs cités ci-dessus. La création d'autres structures (coopératives, centre de santé, de formation, établissements scolaires, ateliers, orphelinats, etc.) doit être soumise à la règlementation en vigueur en République du Bénin.
- en outre, ceux qui sont chargés de l'administration ou de la direction de la présente association doivent faire parvenir semestriellement à l'administration préfectorale les rapports d'activités sous peine du retrait du présent récépissé.

Scanné avec CamScanner